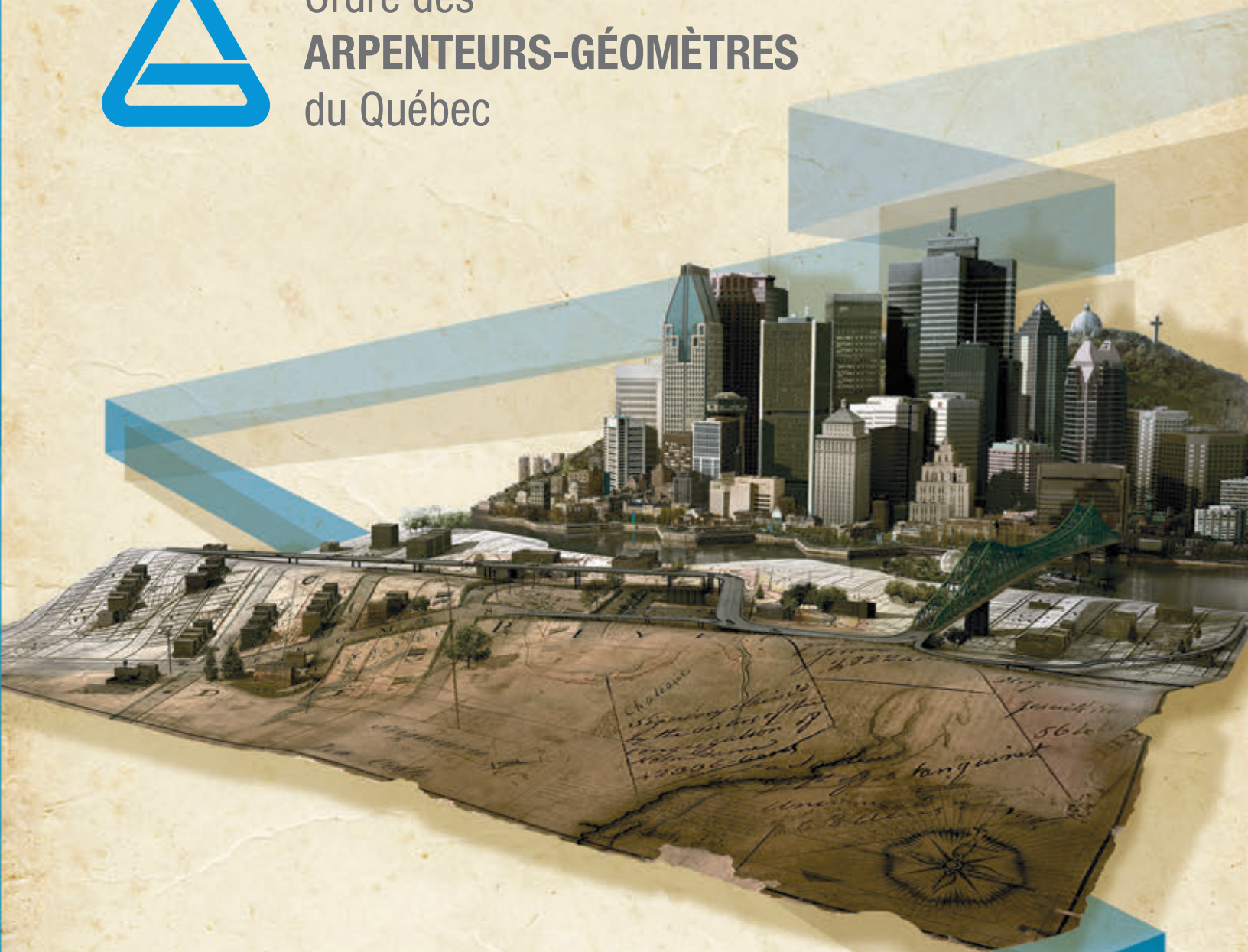




Ordre des
ARPENTEURS-GÉOMÈTRES
du Québec



RAPPORT ANNUEL 2016 | 2017

TABLE DES MATIÈRES

Lettres de présentation	3
Administrateurs du conseil d'administration 2016-2017	4
Administrateurs du comité exécutif 2016-2017	4
Personnel du siège social de l'Ordre	4
Mot de la présidente	5
Rapport du directeur général et secrétaire	8
Activités administratives	8
Activités du conseil d'administration	10
Activités du comité exécutif	12
Activités relatives à la formation et à l'admission	15
Comité de la formation	16
Comité sur les normes d'équivalence des diplômes et de la formation	17
Comité des stages de formation professionnelle	20
Comité des examinateurs	22
Délivrance des permis	24
Activités relatives à l'exercice de la profession	27
Comité d'inspection professionnelle	28
Rapport du syndic	30
Comité de révision	32
Conseil de discipline	33
Conseil d'arbitrage des comptes	35
Comité des réclamations d'assurance responsabilité professionnelle	36
Renseignements généraux	38
Rapport des vérificateurs	43

Note aux lecteurs

Dans le but d'alléger le texte, le masculin est utilisé sans discrimination.



LETTRES DE PRÉSENTATION

Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale
Gouvernement du Québec

Québec, le 3 novembre 2017

Monsieur le Président,

C'est avec plaisir que je vous présente, en votre qualité de Président de l'Assemblée nationale, le rapport annuel de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec.

Ce rapport annuel couvre la période comprise entre le 1^{er} avril 2016 et le 31 mars 2017.

Recevez, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Stéphanie Vallée
Ministre responsable de l'application
des lois professionnelles

Madame Stéphanie Vallée
Ministre responsable de l'application des lois professionnelles
Gouvernement du Québec

Québec, le 3 novembre 2017

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de Ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec.

Ce rapport annuel couvre l'exercice financier terminé le 31 mars 2017.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Sophie Morin, a.-g.
Présidente

Monsieur Jean Paul Dutrisac
Président
Office des professions du Québec

Québec, le 3 novembre 2017

Monsieur le Président,

En votre qualité de Président de l'Office des professions du Québec, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec.

Ce rapport annuel est un compte rendu des travaux effectués pendant la période comprise entre le 1^{er} avril 2016 et le 31 mars 2017.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments distingués.

Sophie Morin, a.-g.
Présidente



Les administrateurs du conseil d'administration 2016-2017

PRÉSIDENTE :

Sophie Morin, a.-g.

ADMINISTRATEURS ET ADMINISTRATRICES :

Région de Québec

François Harvey, a.-g.
(2014-10-22)¹

Vincent Savard, a.-g.
(2016-09-24)

Jean Taschereau, a.-g.
(2015-09-19)

Pierre Tessier, a.-g.
(2013-09-28)

Région de Montréal

Daniel Bérard, a.-g.
(2015-09-19)

Mylène Corbeil, a.-g.
(2013-09-28)

Yvon Dazé, a.-g.
(2016-09-24)

Sophie Morin, a.-g.
(2014-10-22)

Région du Centre

Éric Bachand, a.-g.
(2015-09-19)

Région de l'Ouest

Denis Ayotte, a.-g.
(2014-10-22)

Région de l'Est

Ghislain Tremblay, a.-g.
(2016-09-24)

ADMINISTRATEURS NOMMÉS :

Paul Monty
(2013-09-28)

Pierre Paquette
(2016-09-24)

Alain Simard
(2016-04-13)

Les administrateurs du comité exécutif 2016-2017

Parmi les administrateurs et les administratrices du conseil d'administration, les personnes suivantes constituaient le comité exécutif :

Sophie Morin, a.-g.,
présidente

Jean Taschereau, a.-g.,
vice-président

Éric Bachand, a.-g.
Daniel Bérard, a.-g.
(du 2017-01-12 au 2017-09-29)

Paul Monty,
administrateur nommé
Pierre Tessier, a.-g.
(du 2016-09-24 au 2017-01-12)

Le personnel du siège social au 31 mars 2017

Administration générale :

Directeur général et secrétaire :
Luc St-Pierre, a.-g.

Inspecteur-enquêteur :
Steve Cloutier, a.-g.

Adjointe à l'admission
et commis-comptable :
Monique Desroches

Secrétaire de direction :
Francine Guay

Contrôleure-comptable :

Christiane Hudon
Adjointe au directeur général :
Johanne Lemay

Secrétaire-réceptionniste :
Sylvie Simard

Chargée d'affaires professionnelles :
Corinne Thomas

Technicienne juridique :
Émilie Tremblay

Bureau du syndic :

Syndic :
Réjean Gingras, a.-g.

Technicienne juridique :
Catherine Bérubé

Syndic adjoint :
Jacques Drainville, a.-g.

Procureure :
M^e Anik Fortin-Doyon, avocate

Adjointe :
France Robitaille

¹ Date d'entrée en fonction (AAAA-MM-JJ)



Mme Sophie Morin, a.-g.
Présidente de l'Ordre

MOT DE LA PRÉSIDENTE

Je tiens à remercier les administrateurs, le personnel de l'Ordre ainsi que les nombreux bénévoles avec qui j'ai collaboré ces derniers mois. L'avancement et la réussite des projets ne pourraient se faire sans vous. C'est avec le sentiment du devoir accompli que je vous présente le bilan des activités réalisées au cours de la dernière année.

Plan stratégique

Plusieurs des projets en cours sont en lien avec le plan stratégique 2017-2021.

Positionnement et notoriété de la profession

L'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec (OAGQ) a participé à la campagne de sensibilisation « Ordre de protéger », organisée par le Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ). Un clip vidéo a été produit, lequel explique l'importance de faire affaire avec un arpenteur-géomètre lorsqu'il s'agit de délimiter une propriété. Ce clip a été diffusé sur les médias sociaux ainsi que sur le site de l'OAGQ.

Nous avons embauché, en avril 2017, une agente de communication. Elle a, entre autres, réalisé des dépliants d'information destinés aux nouveaux membres et a instauré une présence sur les médias sociaux.

De plus, l'Ordre s'est manifesté dans la sphère publique dans le cadre des inondations du printemps 2017. Un

communiqué de presse a été transmis aux médias afin d'informer la population sur le rôle du certificat de localisation dans les zones inondables. Nous avons également transmis une lettre au ministre de la Sécurité publique et ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire afin d'offrir notre participation au forum sur les inondations, qui a lieu à l'automne 2017. L'OAGQ y était présent.

Par ailleurs, tout a été mis en place pour la tenue d'un forum sur l'amélioration du système foncier en octobre 2017, en collaboration avec la Chambre des notaires du Québec et l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec. Cette initiative a notamment pour objectif d'assurer la sécurité des transactions immobilières.

Performance organisationnelle et services aux membres

Le comité de prévention a conçu un cahier à l'intention des membres afin de les sensibiliser à des cas problématiques pouvant survenir dans le cadre de leur pratique. Il a été transmis par infolettre et mis en ligne dans l'intranet de l'OAGQ.

Une section d'information sur les questions les plus fréquemment posées par les membres au sujet des bonnes pratiques a aussi été ajoutée dans l'intranet.

Développement et contrôle de la compétence

Une refonte des stages d'admission (approche par compétence) et une amélioration des modalités et des outils d'encadrement et d'évaluation ont été développés et mis en place en juin 2017. Ces améliorations permettent de mieux définir et d'uniformiser les compétences à acquérir par les stagiaires, de même que les modalités d'évaluation.

Dans le but d'atteindre l'objectif d'inspecter tous les membres de l'OAGQ une fois tous les cinq ans, une révision du processus d'inspection a eu lieu. Le comité d'inspection évalue la nécessité de procéder à une inspection en personne à partir d'un formulaire rempli par le membre.

Les pratiques d'encadrement des stages de perfectionnement et des modalités d'apprentissage ont aussi été révisées afin d'assurer un meilleur suivi des moyens correctifs.

Actions en lien avec le projet de loi 98 (devenu la Loi 11)

Le conseil d'administration a amorcé des travaux pour améliorer la gouvernance de l'Ordre, notamment l'établissement d'un plan stratégique, l'adoption de valeurs qui guideront les actions et les décisions de l'Ordre et la demande de modification législative afin de réduire le nombre d'administrateurs. Le conseil d'administration a procédé à la préparation d'un code d'éthique des administrateurs permettant d'assurer une meilleure reddition de comptes vis-à-vis du public, de l'Office des professions et des membres.

Règlementation

L'année 2016-2017 a été ponctuée de plusieurs événements hors de notre contrôle ayant affecté le traitement des dossiers règlementaires. Le traitement devrait reprendre son cours normal, notamment en ce qui concerne les travaux sur les modifications prévues au Règlement sur le greffe des membres de l'Ordre des arpenteurs-géomètres et au Règlement sur la norme de pratique relative au certificat de localisation.

Le conseil d'administration a adopté, de façon préliminaire, deux nouveaux projets de règlements.

Tout d'abord, le projet de règlement sur la formation continue obligatoire des membres l'OAGQ prévoit des modifications sur les modalités entourant l'accumulation des heures de formation continue et sur la délégation d'un pouvoir décisionnel au comité de la formation obligatoire.

En ce qui a trait au Code de déontologie des arpenteurs-géomètres, ce règlement a fait l'objet d'une refonte complète afin de l'actualiser.

Divers projets

Assurance de la responsabilité professionnelle

Le comité sur l'assurance de la responsabilité professionnelle s'est penché sur la personnalisation de la contribution au régime collectif d'assurance de la responsabilité professionnelle des membres.

Avenir de la géomatique au sein de l'OAGQ

Un sondage a été lancé à la fin de l'année 2016 pour connaître la place qu'occupe la géomatique dans le cadre des activités professionnelles des membres. Le taux de réponse au sondage a été fort élevé, soit un peu plus de 40 % des membres actifs. Les résultats montrent que 69 % d'entre eux utilisent la géomatique dans leur travail. Alors que, pour un peu plus de la moitié des membres, la géomatique est essentiellement liée à des livrables touchant le domaine foncier, pour les autres, les compétences en géomatique sont utiles à bien d'autres sphères de la profession.

Les résultats de ce sondage serviront, entre autres, à la réflexion sur la place à donner à la géomatique dans les projets de développement d'un plan de positionnement informatif et publicitaire, ainsi que dans la refonte du site Internet prévu au plan stratégique 2017-2021.

Changement de titre professionnel

Le conseil d'administration a décidé de ne pas changer le nom de la profession. L'Ordre devait obtenir un consensus fort de la part de ses membres. Or, les commentaires que plusieurs ont transmis sur le forum de discussion ainsi que les résultats d'un sondage montrent une divergence d'opinions.

Activités de représentation

L'OAGQ était présent aux événements suivants :

- Congrès de l'Association des arpenteurs-géomètres du Nouveau-Brunswick, en janvier 2017 ;
- Conférence nationale des arpenteurs-géomètres à Ottawa, en mars 2017, en tant que coorganisateur ;
- Congrès de l'Association des arpenteurs-géomètres de la Colombie-Britannique, en avril 2017 ;
- Congrès de l'Association des arpenteurs-géomètres de Terre-Neuve, en mai 2017
- Colloque des dirigeants des ordres professionnel, du 30 août au 1^{er} septembre 2017.

Sophie Morin, a.-g.

Présidente





M. Luc St-Pierre, a.-g.
Directeur général
et secrétaire de l'Ordre

RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE

Activités administratives

Élections 2017 au conseil d'administration de l'OAGQ

À titre de secrétaire de l'Ordre, j'avais la responsabilité de pourvoir à 2 postes vacants au sein du conseil d'administration selon la procédure prévue au Règlement sur les élections au conseil d'administration de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec. Les régions visées par lesdites élections étaient la région de Québec et la région de Montréal.

Le 20 mars 2017, j'ai transmis à chacun des membres des régions visées un avis indiquant les conditions requises pour être candidat, un bulletin de présentation et la date limite de réception des bulletins de présentation fixée au mercredi 5 avril 2017 à 17 heures.

Pour la région de Québec, l'administrateur sortant était M. Pierre Tessier, a.-g.; monsieur Tessier n'a pas sollicité un nouveau mandat. À la clôture du scrutin, nous n'avons reçu aucune candidature pour pourvoir ce poste. Conséquemment, et conformément à l'article 77 du Code des professions, ce poste d'administrateur devait être pourvu par un membre de l'Ordre nommé par ceux qui ont été élus membres du conseil d'administration.

Pour la région de Montréal, l'administratrice sortante était Mme Mylène Corbeil, a.-g.; madame Corbeil a sollicité un nouveau mandat. À la clôture du scrutin, nous n'avons

reçu qu'une seule candidature pour pourvoir ce poste, soit celle de Mme Corbeil, a.-g., de Montréal, qui a été déclarée élue sans opposition.

Par la suite, les membres du conseil d'administration avaient 2 postes d'administrateurs à pourvoir. L'un pour la région de Québec, conformément à l'article 77 du Code des professions, en l'absence de candidature aux élections du printemps, et l'autre pour la région de l'Ouest, conformément à l'article 79 du Code des professions, comme suite au départ de l'administrateur Denis Ayotte le 6 mars 2017.

Les membres de l'Ordre ayant leur domicile professionnel dans ces deux régions ont été sollicités, par courriel et poste régulière, pour présenter leur candidature. Au terme de cet exercice, 3 candidats ont présenté leur candidature pour la région de Québec et 2 l'ont fait pour la région de l'Ouest.

Le nouvel administrateur pour la région de Québec est M. Alain Lépine, arpenteur-géomètre de Québec. Monsieur Lépine a commencé son mandat de 4 ans à titre d'administrateur lors de la première réunion du conseil d'administration qui s'est tenue après l'assemblée générale annuelle le 29 septembre 2017.

Le nouvel administrateur pour la région de l'Ouest est M. Orlando Rodriguez, géomètre en géomatique de

Gatineau. Monsieur Rodriguez a commencé son mandat dès sa nomination pour la durée non écoulée du mandat de l'administrateur qu'il remplace, soit jusqu'à l'assemblée générale 2018.

Élections de la présidente de l'Ordre et des membres du comité exécutif

Élue le 15 juin 2016 par suffrage des administrateurs élus, la présidente, Mme Sophie Morin, a.g., a commencé son mandat d'un an le 24 septembre 2016 lors de la première réunion du conseil d'administration qui s'est tenue après l'assemblée générale annuelle qui était fixée le 23 septembre 2016. L'élection des membres du comité exécutif s'est faite à la même occasion.

Assemblée générale annuelle 2017

L'Ordre tenait sa 135^e assemblée générale annuelle le vendredi 29 septembre 2017 à Bromont.

Évolution du tableau des membres

Au 31 mars 2017, l'Ordre comptait 1059 membres comparativement à 1045 en 2016. La représentation féminine augmente légèrement avec 141 femmes pour 918 hommes. L'attrait de la profession se maintient, l'Ordre ayant accueilli encore cette année 32 nouveaux membres. Il est à noter, pour cette année, que 7 permis de géomètres ont été délivrés.

L'Ordre compte maintenant 24 géomètres parmi ses membres. Relativement à l'an dernier, les membres propriétaires, actionnaires ou associés sont en moins forte baisse, leur nombre passant de 382, en 2016, à 369 au 31 mars 2017. La proportion de salariés demeure stable alors que les catégories de membre retraité ou honoraire sont toujours en hausse, totalisant 25 membres de plus. La section « Renseignements généraux » présente de plus amples détails.

Contrôle de l'exercice illégal de la profession et de l'usurpation de titre

Au cours de l'exercice 2016-2017, sur la base d'information et de documents démontrant que des individus exerçaient des activités professionnelles exclusives aux arpenteurs-géomètres, l'Ordre a ouvert 8 nouveaux dossiers d'enquête

et en a complété 4. À la fin de la période, 9 dossiers demeuraient actifs. Aucune poursuite pénale n'a été intentée au cours de la période d'exercice. On retrouve, dans la section « Renseignements généraux », un tableau détaillé des activités.

Activités et contrôle de la formation continue

Au cours de l'année 2016-2017, les membres ont pu assister à 7 formations organisées par l'Ordre. Au total, 21 heures de formation ont été offertes. Une mise à jour relativement au nouveau Code de procédure civile, les problématiques liées aux zones à contraintes et à risques en aménagement du territoire, l'inspection professionnelle en tant qu'outil de prévention au service de l'arpenteur-géomètre, ont fait partie du cursus de cette année. Un tableau détaillé des formations peut être consulté dans la section « Renseignements généraux ».

Conformément aux objectifs du plan triennal de formation continue, les formations données en salle dans les régions de plus forte densité de membres, ont toutes été diffusées en webdiffusion, permettant ainsi l'interaction directe avec le groupe en salle et le formateur pour les membres travaillant dans des régions plus éloignées. Elles sont également disponibles pour visionnement en ligne ultérieurement.

Remerciements

Je ne peux passer sous silence la contribution des arpenteurs-géomètres qui s'impliquent d'une manière ou d'une autre dans les affaires de l'Ordre. Que ce soit à titre de membre d'un comité permanent ou ad hoc, en rédigeant des articles dans la revue *Géomatique* ou en valorisant la profession auprès des jeunes lors de journées carrière, votre engagement est essentiel. L'accomplissement de la mission de l'Ordre est rendu possible grâce à vous. Merci!

Je tiens également à souligner l'excellent travail accompli par l'équipe de la permanence de l'Ordre, leur dévouement et leur professionnalisme tout au long de cette année. Enfin, j'adresse mes sincères remerciements aux membres du conseil d'administration pour leur apport significatif et essentiel au bon fonctionnement de l'Ordre ainsi que pour leur constante confiance.

Activités du conseil d'administration

Le conseil d'administration est chargé de l'administration générale des affaires de l'Ordre et veille à l'application des dispositions du Code des professions, de la Loi constituant l'Ordre et des règlements adoptés conformément audit code ou à ladite loi. Il exerce tous les droits, pouvoirs et prérogatives de l'Ordre, sauf ceux qui sont du ressort des membres de l'Ordre réunis en assemblée générale.

Au cours de l'exercice 2016-2017, le conseil d'administration de l'Ordre a tenu 8 réunions ordinaires et 3 réunions extraordinaires. Seules les principales résolutions qui ont été adoptées sont résumées dans ce rapport.

Dossiers relatifs aux admissions et à la délivrance de permis

- Approbation des questions des évaluations de la session 2016 donnant accès au permis d'arpenteur-géomètre.
- Reconnaissance d'une équivalence de formation donnant accès à la profession.
- Autorisation de commencer un stage professionnel sans avoir obtenu d'équivalence de diplôme ou de la formation, sous conditions.
- Approbation des résultats des évaluations professionnelles de la session 2016.
- Détermination des exigences de formation complémentaire à la suite de l'analyse des recommandations du comité d'équivalence des diplômes et de la formation pour chaque candidat ayant déposé une demande à cet effet.
- Détermination des exigences d'évaluation pour l'admission à l'Ordre de chaque candidat ayant déposé une demande de permis d'exercice de géomètre.
- Approbation des recommandations relativement à la révision de résultats des évaluations professionnelles de candidats à la profession.
- Détermination des modalités et des échéanciers des évaluations professionnelles pour la session 2017.

- Approbation d'une proposition visant à inciter les arpenteurs-géomètres ayant 5 ans d'expérience minimum à agir comme mentors auprès de candidats aux évaluations professionnelles.
- Résolution d'ajout, au plan stratégique 2017-2021, d'un projet qui vise à améliorer les outils d'information dédiés aux candidats à la profession et les mécanismes de reconnaissance des compétences afin d'optimiser l'efficacité du processus d'admission.

Dossiers de collaboration externe

- Approbation d'appuyer les démarches de Géomètres professionnels du Canada et le contenu du document «Les arpenteurs-géomètres et les aéronefs sans pilote», préparé à l'intention de Transport Canada.
- Autorisation donnée au directeur général et secrétaire pour l'organisation d'un forum sur l'avenir du système de publicité foncière, en collaboration avec la Chambre des notaires du Québec et l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec, et approbation du budget afférent.
- Approbation des changements proposés au syllabus national du Conseil canadien des examinateurs pour les arpenteurs-géomètres (CCEAG).

Dossiers administratifs

- Approbation du plan stratégique 2017-2021.
- Approbation des embauches et nominations à divers postes:
 - Syndic adjoint pour l'exercice 2016-2017;
 - Syndics correspondants dans le cadre d'un dossier particulier;
 - Secrétaire de l'Ordre pour l'exercice 2016-2017;
 - Syndic de l'Ordre pour l'exercice 2016-2017;
 - Scrutateurs lors de l'élection des administrateurs du 8 mai 2017.
- Nomination de représentants de l'Ordre dans des instances externes:
 - Conseil interprofessionnel du Québec;
 - Conseil d'administration de l'Association GéoAlliance Canada.

- Approbation pour céder à Bibliothèques et Archives nationales du Québec (BAnQ) les archives de la Corporation des arpenteurs-géomètres du Québec détenues par l'Ordre.
- Détermination des modalités d'élection lorsqu'un administrateur démissionne ou quitte ses fonctions au sein du comité exécutif en cours de mandat.
- Création d'un comité, constitué des membres du comité exécutif, auquel les pouvoirs prévus aux articles 45 à 45.3, 46.0.1, 48 à 52.1 et 55 à 55.3 du Code des professions sont délégués.

Dossiers relatifs aux comités statutaires et ad hoc

- Nomination des présidents, secrétaires et membres pour les divers postes à pourvoir dans les conseils, comités statutaires et comités ad hoc de l'Ordre.
- Création de comités ad hoc ayant le mandat de faire des recommandations au conseil d'administration :
 - Comité sur le changement du titre professionnel des arpenteurs-géomètres;
 - Comité chargé d'analyser le projet de règlement modifiant le Code de déontologie des arpenteurs-géomètres du Québec;
 - Comité ayant pour objectif de se joindre aux travaux du ministère de la Sécurité publique et du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports sur la problématique des zones à contraintes et à risques en aménagement.
- Approbation des recommandations du comité sur le changement de nom concernant la création d'un forum de discussion dans l'intranet de l'Ordre afin de permettre aux membres d'émettre leurs commentaires à ce sujet.
- Approbation de la recommandation du comité d'assurance sur la modification du libellé du contrat d'assurance en ajoutant l'article 1.9 définissant le mot « règlement ».
- Remplacement du nom du comité des sinistres et prévention par « comité des réclamations d'assurance responsabilité professionnelle ».

- Approbation des programmes d'inspection professionnelle pour l'exercice 2016-2017 et l'exercice 2017-2018.
- Résolution afin d'établir qu'un membre de l'Ordre ayant adhéré à la classe « Retraité » depuis plus de 5 ans ne peut être nommé pour siéger au sein du conseil de discipline.
- Approbation des recommandations visant à consolider les activités de prévention de l'Ordre telles que formulées par le comité ad hoc de prévention et résolution de voir à leur réalisation.

Dossiers relatifs aux finances

- Approbation indiquant que tous les membres ayant contribué à la cotisation supplémentaire pour la préparation du volume « Le droit foncier et l'arpenteur-géomètre » puissent recevoir un exemplaire gratuitement.
- Modification du taux horaire maximum versé par l'Ordre aux experts requis par le syndic.
- Approbation de budgets prévisionnels 2017-2018 :
 - Fonds d'exploitation;
 - Fonds de formation continue;
 - Fonds d'exploitation du fonds du régime d'assurance.
- Détermination de la cotisation annuelle des membres de l'Ordre, pour l'exercice financier 2017-2018, et des modalités de versement.
- Recommandation, à l'assemblée générale annuelle, d'approuver la cotisation supplémentaire des membres actifs pour le programme de formation continue 2017-2018.
- Création d'un statut temporaire d'aidant naturel et détermination des modalités d'adhésion et des modalités financières afférentes.
- Détermination des dépenses remboursables relatives à la participation des administrateurs, du personnel de l'Ordre et des invités spéciaux au congrès de l'Ordre, septembre 2016.
- Détermination des frais relatifs aux évaluations professionnelles 2017.
- Approbation du plan d'optimisation du budget annuel pour la production la revue *Géomatique*.

- Résolutions concernant les assurances responsabilité de base et de rénovation cadastrale :
 - Maintien des facteurs de risque qui sont appliqués pour le calcul de la personnalisation de la contribution au régime collectif d'assurance responsabilité professionnelle;
 - Détermination des frais administratifs liés à la gestion de la contribution personnalisée pour l'exercice financier 2017-2018;
 - Approbation du renouvellement des polices et de l'assurance rénovation cadastrale.
- Détermination des honoraires minimums pour l'émission d'une copie conforme d'un document minuté.
- Révision des tarifs suggérés pour les services professionnels d'arpentage rendus selon le barème général – janvier 2017.

Dossiers relatifs à la réglementation et à l'encadrement de la profession

- Assujettir les services fournis par les arpenteurs-géomètres au chapitre sur les marchés publics de l'ACI renouvelé pour les contrats visés (c.-à-d. au-dessus des seuils applicables).
- Autorisation donnée au syndic d'expédier une mise en demeure aux propriétaires du site « soumissionsarpenteurs.ca » et d'en informer les membres.
- Autorisation donnée à la direction des affaires

juridiques de modifier l'art. 18 du Règlement sur le greffe des membres de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec afin de fixer à 15 ans la durée de conservation des documents qui constituent le greffe avant sa destruction.

- Approbation, de façon préliminaire, du projet de règlement modifiant le Règlement sur le greffe des membres de l'OAGQ.
- Suspension des travaux de modification réglementaire du projet de règlement modifiant le Règlement sur le comité d'inspection professionnelle de l'OAGQ, les changements apportés par le comité ne nécessitant aucune modification réglementaire et répondant à la volonté du CA.
- Approbation d'adopter le règlement modifiant le Règlement sur la formation continue obligatoire des membres de l'OAGQ.
- Autorisation, sur recommandation du comité d'inspection professionnelle, de clore un dossier d'inspection dont l'ouverture avait été demandée par le CA.
- Autorisation d'organiser la formation « L'inspection professionnelle: un outil au service de l'arpenteur-géomètre » financée à même le fonds de prévention.
- Acceptation de nouveaux formulaires pour les stages de formation professionnelle.

Activités du comité exécutif

Le comité exécutif de l'Ordre, qui est composé de 5 membres élus chaque année parmi les 14 membres du conseil d'administration, s'occupe de l'administration courante des affaires de l'Ordre et exerce les pouvoirs que le conseil d'administration lui a délégués spécifiquement telles la gestion du personnel du siège social, l'approbation des stages recommandés par le comité des stages, la désignation de juges en discipline parmi ceux déjà nommés par le conseil d'administration et l'approbation des différents statuts particuliers.

Sa principale préoccupation est de surveiller étroitement la situation financière de l'Ordre et de voir au respect des différents budgets de fonctionnement.

Au cours de l'exercice 2016-2017, le comité exécutif a tenu 9 réunions ordinaires et 2 réunions extraordinaires. Seules les principales résolutions qui ont été adoptées sont résumées dans ce rapport.

Dossiers relatifs aux finances

- Renouvellement du bail des locaux du secrétariat de l'Ordre pour une durée de 5 ans, avec optimisation des espaces.
- Résolutions d'octroi de contrats:
 - Mandat incluant coordination générale, révision, rédaction, gestion des publicités de la revue *Géomatique* pour la période 2016-2017;
 - Mandat à une firme d'actuaire pour revoir les facteurs de personnalisation;
 - Approbation de recommander une firme de CPA aux membres présents à l'AGA pour la vérification et la préparation des exercices financiers de l'Ordre pour les exercices 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019;
 - Autorisation accordée au directeur général pour signer un contrat avec une maison d'édition concernant l'édition et la publication du livre « Le droit foncier et l'arpenteur-géomètre ».
- Approbation des états financiers vérifiés pour l'exercice 2015-2016.
- Détermination des frais d'admission et des frais d'immatriculation 2017-2018.
- Recommandation, au conseil d'administration, d'approuver les budgets prévisionnels 2017-2018:
 - Fonds d'exploitation;
 - Fonds de formation continue;
 - Fonds d'exploitation du fonds du régime d'assurance.
- Recommandation au conseil d'administration d'approuver, pour l'exercice 2017-2018:
 - Proposition de cotisation annuelle des membres pour l'exercice 2017-2018;
 - Proposition de cotisation supplémentaire des membres actifs pour financer le programme de formation continue.
- Autorisation de dépôt d'une avance additionnelle à l'Association des arpenteurs-géomètres de l'Ontario pour l'organisation du congrès conjoint 2017, les autres partenaires agissant conformément.

- Approbation de participation au Salon affaires municipales dans le cadre du Congrès annuel de la FQM et du budget afférent.
- Contribution à des bourses du Fonds Joncas pour des candidats intéressés par des études de 2^e ou de 3^e cycle en sciences géomatiques.

Dossiers relatifs aux admissions et à la délivrance de permis

- Acceptation des stages d'une durée d'un an pour des candidats, comme recommandé par le comité des stages de formation professionnelle.
- Appui aux recommandations du comité d'inspection professionnelle afin d'imposer un stage de perfectionnement à des membres.
- Recommandation, au conseil d'administration, de radier un membre du tableau de l'Ordre pour non-conformité de formation continue.

Dossiers relatifs à la formation continue

- Décisions à la suite des recommandations du comité de la formation continue obligatoire:
 - Demandes de dispense de formation continue;
 - Demandes d'accréditation de formateur;
 - Demandes de reconnaissance d'heures de formation pour la rédaction de textes scientifiques liés à la profession.
- Modification des règles de formation continue afin que les heures reconnues associées à la prestation de conférences ou de formations, à la rédaction d'articles et de livres destinés à un public de professionnels, soient reconnues à parité avec celles associées à un public d'arpenteurs-géomètres.

Luc St-Pierre, a.-g.

Directeur général et secrétaire de l'Ordre



**ACTIVITÉS RELATIVES
À LA FORMATION
ET À L'ADMISSION**



Mme Émilie Tremblay
Secrétaire du comité
de la formation

RAPPORT DU COMITÉ DE LA FORMATION

Le mandat du comité

Constitué en vertu des dispositions du Règlement sur le comité de formation des arpenteurs-géomètres, le comité, qui est consultatif, a pour mandat d'examiner les questions relatives à la qualité de la formation des arpenteurs-géomètres.

Il est composé de 2 représentants de l'Ordre, de 2 représentants du Bureau de coopération interuniversitaire et d'un représentant du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. Le comité a pour fonctions :

- de revoir chaque année la situation relative à la qualité de la formation et, le cas échéant, faire rapport de ses constatations au conseil d'administration ;
- de donner son avis au conseil d'administration en regard de la qualité de la formation.

Les membres

- Mylène Corbeil, représentante de l'OAGQ
- Pierre Tessier, représentant de l'OAGQ
- Marc Gervais, Université Laval, représentant du Bureau de coopération interuniversitaire
- Francis Roy, Université Laval, représentant du Bureau de coopération interuniversitaire
- Maryse Champagne, représentante du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
- Mathieu Lavoie, représentant suppléant du ministère

de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

- **Secrétaire :** Émilie Tremblay, technicienne juridique OAGQ

Les activités

Au cours de l'exercice 2016-2017, le comité de la formation a tenu 2 réunions.

À l'occasion de ces réunions, il a été question de la mise en place, par le programme en sciences géomatiques de l'Université Laval, d'un plan de recommandations du doyen, afin d'établir un profil de compétences pour les candidats à la profession. Ce profil permettra de produire des examens mieux adaptés aux acquis des étudiants. Ce travail se fait en parallèle entre l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec et l'Université Laval.

Il a également été question de la révision de la structure du stage de formation professionnelle effectuée par l'avocate de l'Ordre. Un projet concernant cette nouvelle structure a été présenté aux membres du conseil d'administration.



M. Luc St-Pierre, a.-g.
Directeur général
et secrétaire de l'Ordre

RAPPORT DU COMITÉ SUR LES NORMES D'ÉQUIVALENCE DES DIPLÔMES ET DE LA FORMATION

Le mandat du comité

Le mandat du comité consiste à étudier les demandes de reconnaissance d'une équivalence de diplôme ou de la formation adressées à l'Ordre par des personnes qui désirent obtenir le permis d'arpenteur-géomètre ou le permis restrictif de géomètre. Ces personnes sont originaires du Québec, du reste du Canada ou de tout autre pays. Le comité doit également formuler les recommandations appropriées au conseil d'administration.

Les membres

- Marc Gervais, a.-g., directeur du Département des sciences géomatiques de l'Université Laval
- Pierre Giguère, a.-g., président du comité des examinateurs
- Gilles Vanasse, a.-g., président du comité d'inspection professionnelle
- Jean-Claude Tétreault, a.t.C., a.-g., MBA, directeur exécutif de l'Association des Arpenteurs des Terres du Canada et registraire du Conseil canadien des examinateurs pour les arpenteurs-géomètres (CCEAG)
- Abéné Rissikatou, a.-g., a.t.C.
- Luc St-Pierre, a.-g., directeur général et secrétaire de l'Ordre

Les activités

Au cours de l'exercice financier 2016-2017, le comité a tenu 3 réunions afin d'assurer un suivi des dossiers en cours et d'étudier les nouvelles demandes de reconnaissance de l'équivalence des diplômes ou de la formation.

Lors de ces réunions, 5 dossiers de demande ont été fermés. Au 31 mars 2017, 12 dossiers étaient toujours en suivi.

Données détaillées concernant la reconnaissance de l'équivalence aux fins de la délivrance d'un permis pour l'exercice 2016-2017

Demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec					
	NOMBRE DE DEMANDES				
LIEU DE DÉLIVRANCE DU DIPLÔME	Reçues	Acceptées	Acceptées en partie	Refusées	Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Au Canada	0	0	0	0	0
Hors du Canada	0	0	0	0	0
Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec					0

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise par une personne qui ne détient pas un diplôme requis					
	NOMBRE DE DEMANDES				
DEMANDES DE RECONNAISSANCE	Reçues	Acceptées	Acceptées en partie	Refusées	Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Au Québec	0	0	0	0	0
Au Canada	0	0	0	0	0
Hors du Canada	3	1	3*	0	1

* L'une de ces demandes provient de l'exercice antérieur.

Note : Trois demandes reçues en 2016 ont été retirées par les demandeurs.

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise acceptées en partie et comportant une précision de la formation à acquérir indiquée par l'Ordre			
	NOMBRE DE DEMANDES		
FORMATION À ACQUÉRIR	Au Québec	Au Canada	Hors du Canada
Cours	0	0	3
Stage	0	0	0
Examen	0	0	0
Cours et stage	0	0	0
Stage et examen	0	0	0
Cours et examen	0	0	0
Autre	0	0	0

**Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise
acceptées et comportant une précision de la formation à acquérir indiquée par l'Ordre**

FORMATION À ACQUÉRIR	NOMBRE DE DEMANDES		
	Au Québec	Au Canada	Hors du Canada
Cours	0	0	0
Stage	0	0	0
Examen	0	0	0
Cours et stage	0	0	0
Stage et examen	0	0	0
Cours et examen	0	0	0
Autre	0	0	0
Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise ne détenant pas un diplôme requis			12

Par ailleurs, au cours de la période, l'Ordre n'a reçu aucune demande de reconnaissance de l'équivalence au regard des autres conditions et modalités et n'a pas eu à rendre de décision sur de telles demandes reçues au cours d'années antérieures.

L'Ordre n'a pas de règlement en vertu du paragraphe e de l'article 94 du Code des professions définissant les différentes classes de spécialités au sein de la profession.





Mme Hélène Julien, a.-g.
Présidente du comité des stages
de formation professionnelle

RAPPORT DU COMITÉ DES STAGES DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Le mandat du comité

Le comité des stages de formation professionnelle a pour mandat de voir à l'application de certaines dispositions du Règlement sur les conditions et les modalités de délivrance des permis de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec. Entre autres, il valide les préalables lors des inscriptions au stage obligatoire, il reçoit les rapports des stagiaires et les évaluations produites par les maîtres de stage. Après l'examen de ces documents, il recommande au comité exécutif l'acceptation ou le rejet du stage effectué.

Les membres

- Hélène Julien, a.-g., présidente
- Alexis Carrier-Ouellet, a.-g., secrétaire
- Normand Jean, a.-g.

Les activités

Au cours de l'exercice 2016-2017, le comité s'est réuni à 14 reprises et a étudié en moyenne 10 dossiers par rencontre.

Au 31 mars 2017 :

Candidats ayant terminé leur stage :	38
Candidats qui sont en stage :	49

Les principaux objectifs du comité

- Faire un suivi constant des stagiaires en stage de formation ;
- Prendre connaissance des rapports de stage ainsi que des fiches d'évaluation complétées par le maître de stage ;
- Recommander l'acceptation du stage au comité exécutif de l'Ordre pour les stagiaires ayant rempli toutes les conditions du Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec ;
- Donner de l'information aux stagiaires et aux maîtres de stage sur ledit règlement ;
- Faire des recommandations au comité exécutif de l'Ordre sur les difficultés rencontrées avec certains stagiaires ou maîtres de stage.

Après analyse, commentaires et vérifications des corrections lorsqu'il y avait lieu, le comité a approuvé le rapport final et les évaluations de 38 stagiaires.

La présidente du comité des stages et le président du comité des examinateurs ont rencontré, l'automne dernier, les étudiants de l'Université Laval afin de les informer sur les modalités concernant les stages de formation professionnelle et répondre aux questions s'y rattachant. Une vingtaine d'étudiants ont participé à cette rencontre.

L'année dernière, M. Guillaume Thériault avait quitté temporairement le comité, car il était maître de stage. Malgré son intention de réintégrer le comité à la fin de son mandat de maître de stage, M. Thériault a décidé de ne pas renouveler son mandat.





M. Pierre Giguère, a.-g.
Président du comité
des examinateurs

RAPPORT DU COMITÉ DES EXAMINATEURS

Le mandat du comité

Composé de 6 arpenteurs-géomètres et d'un géomètre, le comité des examinateurs élabore les évaluations professionnelles d'admission à l'exercice de la profession. De plus, le comité assiste le conseil d'administration de l'Ordre sur les orientations à prendre sur les modalités et le processus d'admission. Le comité, épaulé de collaborateurs, voit également au bon déroulement des séances d'examens, à la correction de ces derniers, au processus de révision et au suivi de l'information avec les candidats.

Les membres

Pierre Giguère, a.-g., président
Simon Jean, a.-g. (en remplacement de Mylène Meunier)
Mathieu Lambert, g.
Richard Leclair, a.-g.
Mylène Meunier, a.-g. (congé de maternité)
Christian Murray, a.-g.
Pascal Neveu, a.-g.

Les activités

Avril 2016	Réunion finale – conception des évaluations 2016
Avril 2016	Étude de l'évaluation écrite 2016 en docimologie
Avril 2016	Présentation des évaluations 2016 au conseil d'administration de l'OAGQ
Mai 2016	Tenue des évaluations donnant accès à la profession
Juin 2016	Présentation du corrigé de l'évaluation écrite
Juin 2016	Rapport d'évaluation des évaluations orales Intervention au conseil d'administration de l'OAGQ
Août 2016	Étude des demandes de révision
Octobre 2016	Rencontre des étudiants – Université Laval
Novembre 2016	Préparation de l'examen 2017 Intervention au conseil d'administration de l'OAGQ
Décembre 2016	Rencontre du conseil d'administration de l'OAGQ
Janvier 2017	Rencontre préparatoire – mise à jour des grilles de vérification
Février 2017	Acceptation des travaux pratiques des étudiants Rencontre du conseil étudiant Université Laval
Mars 2017	Préparation de l'examen 2017

Évaluations d'admission 2016

Les évaluations d'admission à la pratique de la profession d'arpenteur-géomètre ont eu lieu les 24, 25 et 26 mai 2016. La séance d'évaluation écrite s'est déroulée au Pavillon Abitibi-Price de l'Université Laval tandis que les examens oraux (déontologie, lois et règlements et travail pratique) se déroulaient à l'hôtel Clarion de Sainte-Foy. Le nombre d'inscriptions élevé au processus d'évaluation a demandé la collaboration de 30 arpenteurs-géomètres pour les sessions d'examens oraux en déontologie, lois et règlements et pour le travail pratique.

Statistiques de la session d'évaluations 2016

Inscriptions à l'examen : 89 candidats au permis d'arpenteur-géomètre

8 candidats au permis de géomètre

Sur les 47 candidats qui étaient finissants, 8 ont réussi l'ensemble des examens.

	Évaluation foncière avec applications scientifiques	Travail pratique	Déontologie, lois et règlements
Nombre de candidats	76	46	60
Moyenne	46,1	65,4	80
Succès	18	31	57
Échec	57	3 + 12*	3

* 12 candidats n'ont pas remis leur travail pratique

Lors du processus de révision et d'analyse des évaluations orales, nous avons reçu :

Demandes de révision pour l'évaluation écrite foncière : 3

Demandes d'analyse des résultats pour les évaluations orales : 4

Aucune demande de révision n'a permis de changer le statut d'échec à succès pour les candidats qui ont fait une demande.

La session d'examen 2016 était composée d'une évaluation écrite foncière avec applications scientifiques sur 100 points, une évaluation orale sur un travail pratique sur 100 points et une évaluation écrite indépendante sur la déontologie et les lois et règlements sur 100 points.



M. Luc St-Pierre, a.-g.
Directeur général
et secrétaire de l'Ordre

RAPPORT D'ACTIVITÉS RELATIVES À LA DÉLIVRANCE DES PERMIS

Dans le cadre de son mandat de protection du public, l'Ordre contrôle l'accès à l'exercice de la profession. Ainsi, l'Ordre analyse les demandes qui lui sont adressées par toute personne qui désire obtenir le permis d'arpenteur-géomètre ou le permis restrictif de géomètre et l'informe des modalités de délivrance du permis. À titre de directeur général et secrétaire, j'assure l'application des dispositions du Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec, qui encadre la délivrance des permis par le conseil d'administration.

Les activités relatives à la délivrance des permis pour l'exercice 2016-2017

Demandes de permis temporaires, restrictifs temporaires et spéciaux				
	NOMBRE DE DEMANDES			
	Reçues	Acceptées	Refusées	N'ayant pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Permis temporaire en vertu de l'article 37 de la Charte de la langue française	0	0	0	0
Permis temporaire en vertu de l'article 41 du Code des professions	0	0	0	0
Permis restrictif temporaire fondées sur une demande de reconnaissance d'une équivalence en vertu du paragraphe 1° de l'article 42.1 du Code des professions	0	0	0	0
Permis restrictif temporaire fondées sur une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec ou sur un permis spécial en vertu du paragraphe 2° de l'article 42.1 du Code des professions, s'il y a lieu	0	0	0	0
Permis spécial en vertu de l'article 42.2 du Code des professions, s'il y a lieu	0	0	0	0

Demandes de permis fondées sur la détention d'un diplôme déterminé en application du premier alinéa de l'article 184 du Code des professions et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités

Lieu de l'établissement d'enseignement ayant délivré le diplôme	NOMBRE DE DEMANDES			
	Reçues	Acceptées	Refusées	N'ayant pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Au Québec	32	32	0	0
Ailleurs qu'au Québec	0	0	0	0

Demandes de permis fondées sur la reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme aux fins de la délivrance d'un permis et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités

Lieu de l'établissement d'enseignement ayant délivré le diplôme reconnu équivalent	NOMBRE DE DEMANDES			
	Reçues	Acceptées	Refusées	N'ayant pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Québec	0	0	0	0
Ailleurs qu'au Québec	0	0	0	0

Demandes de permis fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de la formation d'une personne qui ne détient pas un diplôme requis aux fins de la délivrance d'un permis et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités

Lieu de l'établissement d'enseignement ayant délivré le diplôme reconnu équivalent	NOMBRE DE DEMANDES			
	Reçues	Acceptées	Refusées	N'ayant pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Québec	0	0	0	0
Ailleurs qu'au Québec	0	0	0	0

Demandes de permis fondées sur la détention d'une autorisation légale d'exercer la profession hors du Québec et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités

Lieu de l'établissement d'enseignement ayant délivré le diplôme reconnu équivalent	NOMBRE DE DEMANDES			
	Reçues	Acceptées	Refusées	N'ayant pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Québec	0	0	0	0
Ailleurs qu'au Québec	0	0	0	0

L'Ordre a un règlement en vertu du paragraphe *i* de l'article 94 du Code des professions déterminant les autres conditions et modalités de délivrance des permis, mais ne fixant pas les normes d'équivalence de ces autres conditions et modalités.

L'Ordre n'a pas de règlement en vertu du paragraphe *e* de l'article 94 du Code des professions définissant les différentes classes de spécialités au sein de la profession.



**ACTIVITÉS RELATIVES
À L'EXERCICE
DE LA PROFESSION**



M. Gilles Vanasse, a.-g.
Président du comité
d'inspection professionnelle

RAPPORT DU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Le mandat du comité

Le comité surveille l'exercice de la profession par les membres de l'Ordre. Il procède notamment à l'inspection de leurs dossiers, livres, registres, appareils et équipements relatifs à cet exercice.

Les membres

- Gilles Vanasse, a.-g., président
- Daniel Collin, a.-g., vice-président
- Alain Carrier, a.-g.
- Christian Couillard, a.-g.
- Élyane Tremblay, a.-g.
- Yves Tremblay, a.-g.

Les collaborateurs

- Steve Cloutier, a.-g., inspecteur/enquêteur
- Jacques Patenaude, a.-g., inspecteur/enquêteur
- Jean-Yves Tremblay, a.-g., inspecteur
- Francine Guay, secrétaire du comité

Programme général d'inspection 2016-2017

Résolution no 4159

IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU à l'unanimité d'adopter le programme d'inspection suivant pour l'année d'exercice 2016-2017 :

1. Inspecter tous les membres qui ouvrent une nouvelle étude;
2. Inspecter tous les membres qui ont signé leur première minute et qui n'ont pas encore fait l'objet d'une inspection professionnelle;
3. Effectuer les inspections demandées par le conseil d'administration ou le syndic;
4. Inspecter tous les membres qui n'ont pas été inspectés depuis 6 ans;
5. Effectuer les inspections nécessaires au suivi des dossiers du comité d'inspection professionnelle;
6. Effectuer des inspections nécessaires de suivi concernant les arpenteurs-géomètres qui ont déjà été pris en défaut sur l'utilisation de la signature numérique ou sur la tenue de l'étude;
7. Effectuer les inspections des membres oeuvrant ou ayant oeuvré à titre d'expert foncier en matière de rénovation cadastrale, nonobstant le délai de six ans décrit au point 4, ceci considérant l'échéance projetée pour 2021 du programme de rénovation cadastrale.

Les activités

Au cours de l'exercice 2016-2017, le comité d'inspection professionnelle a tenu 11 réunions. Le tableau suivant fait état des travaux réalisés durant cette période.

Traitement des dossiers d'inspection professionnelle	
	NOMBRE
Dossiers ouverts durant la période	86
Dossiers fermés durant la période	74
Questionnaires/formulaires transmis aux membres visés par une visite d'inspection*	66
Questionnaires/formulaires retournés au comité	66
Membres visités par les inspecteurs	66
Rapports de vérification dressés à la suite d'une visite	66
Membres rencontrés par le comité d'inspection	18
Membres ayant fait l'objet d'une enquête et nombre de rapport d'enquête du comité	0
Recommandations du comité au conseil d'administration	3
Décisions du conseil d'administration approuvant les recommandations du comité	3
Membres ayant fait l'objet d'une information au syndic	3
Dossiers en suspens à la fin de l'exercice	12

* Les questionnaires d'évaluation ne sont transmis qu'aux membres étant ciblés pour une visite d'inspection.

Principales problématiques observées par le comité d'inspection

- Respect de l'article 8 du Règlement sur la norme de pratique relative au piquetage et à l'implantation;
- Respect des articles 9.6 (concordances) et 9.13 (empiètements) du Règlement sur la norme de pratique relative au certificat de localisation;
- Tenue de dossiers : conservation du greffe en assurant une protection satisfaisante contre le feu, l'eau et le vol;
- Respect des articles 51 à 53 de la Loi sur les arpenteurs-géomètres concernant le contenu obligatoire des procès-verbaux d'abornement;
- Analyses foncières motivées à l'aide de plans de calcul et d'analyse foncière annotés et clairs pour un lecteur externe.



M. Réjean Gingras, a.-g.
Syndic de l'Ordre

RAPPORT DU SYNDIC

Le rôle du syndic

Le rôle du syndic de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec est de faire enquête sur les infractions commises par un arpenteur-géomètre au Code des professions, à la Loi sur les arpenteurs-géomètres ou aux règlements de l'Ordre. Les demandes d'enquête proviennent pour la plupart du public. Elles peuvent aussi venir des membres de l'Ordre, du comité d'inspection professionnelle, du conseil d'administration ou du comité exécutif. Le syndic peut également démarrer une enquête à la suite des informations qu'il a reçues.

Le bureau

- Réjean Gingras, a.-g., syndic
- Jacques Drainville, a.-g., syndic adjoint (temps plein)
- André Roy, a.-g., (1266), syndic adjoint (temps partiel)
- Jacques Sylvestre, a.-g., syndic adjoint (temps partiel)
- Anik Fortin-Doyon, avocate, procureure
- Catherine Bérubé, technicienne juridique
- France Robitaille, adjointe administrative

La conciliation des comptes

Il y a eu, cette année, 15 demandes écrites de conciliation de comptes auprès du syndic de l'Ordre, qui concernaient 15 arpenteurs-géomètres.

Traitement des dossiers de conciliation des comptes	
	NOMBRE
Demandes de conciliation reçues	15
Demandes rejetées (hors délai)	0
Dossiers fermés après conciliation d'un syndic	6
Dossiers acheminés pour arbitrage des comptes	9

Les demandes d'enquête

Le bureau du syndic a reçu, pour la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017, 146 demandes d'enquête. Les motifs justifiant le dépôt de ces demandes étaient principalement liés à des manquements au Code de déontologie des arpenteurs-géomètres.

Traitement des demandes d'enquête	
	NOMBRE
Dossiers antérieurs actifs au 1 ^{er} avril 2016	118
Demandes d'enquêtes 2016-2017 - nombre de membres visés : 114	146
Total de dossiers actifs au cours de l'année 2015-2016	264
Dossiers fermés avec décision de ne pas porter plainte	126
- demandes d'enquête jugées non fondées	75
- par la conciliation du syndic	8
- par la transmission du dossier au comité d'inspection professionnelle (CIP)	6
- par la signature d'un engagement de l'arpenteur-géomètre concerné, par la demande d'enquête	8
- avec notification de recommandations par lettre	14
- avec lettre de blâme	15
Dossiers fermés avec décision de porter plainte au conseil de discipline	2
Total des dossiers fermés à la fin de la période	128
Dossiers actifs au 31 mars 2017	136





M. Jean Paquin, a.-g.
Président du
comité de révision

RAPPORT DU COMITÉ DE RÉVISION

Le mandat du comité

Le comité de révision a pour fonction de donner, à toute personne qui le lui demande et qui a déjà demandé la tenue d'une enquête au syndic, un avis relatif à la décision du syndic ou du syndic adjoint de ne pas porter plainte à l'endroit d'un professionnel devant le conseil de discipline d'un ordre (art. 123.3 du Code des professions).

Les membres

- Jean Paquin, a.-g., président
- Pierre Grégoire, a.-g., (depuis le 31 août 2016)
- Paul Thibault, a.-g., (depuis le 10 février 2016)
- Céline Bélanger, administratrice nommée par l'Office des professions du Québec (OPQ), membre suppléante
- Alain Simard, administrateur nommé par l'OPQ (depuis le 31 août 2016)

Secrétaire : Émilie Tremblay, technicienne juridique

Les activités

Du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017, 27 demandes d'avis ont été reçues par le comité de révision. De ces 27 demandes, une est demeurée en attente qu'un avis soit rendu. Une demande d'avis a été présentée hors délai et le dossier a été fermé.

Demande d'avis pour la période 2016-2017 selon la nature des plaintes

	NOMBRE
Certificat de localisation	6
Bornage	4
Piquetage	6
Implantation	3
Description technique	0
Servitude	1
Divers travaux d'arpentage	7

Pendant la période de référence, le comité a tenu 5 réunions au cours desquelles 26 avis ont été rendus. Mentionnons qu'un de ces avis concernait une demande reçue lors de l'exercice 2015-2016. Le tableau qui suit présente un résumé des avis rendus selon leur nature.

Avis selon la nature de la conclusion ou de la suggestion

	NOMBRE
Entérine la décision du syndic ou des syndics adjoints de ne pas porter plainte devant le conseil de discipline	25
Recommande au syndic de faire un complément d'enquête	1
Recommande au syndic de transmettre le dossier au comité d'inspection professionnelle	0



Mme Émilie Tremblay
Secrétaire du conseil
de discipline

RAPPORT DU CONSEIL DE DISCIPLINE

Le mandat du conseil

Le conseil de discipline a pour mandat d'entendre toute plainte formulée contre un arpenteur-géomètre pour une infraction aux dispositions du Code des professions, de la Loi sur les arpenteurs-géomètres ou aux règlements adoptés conformément au Code et à ladite Loi. Il impose la sanction appropriée à la suite de la déclaration de culpabilité.

Les membres

- Clément Arsenault, a.-g.
- Marc-André Carrier, a.-g.
- Richard Carrier, a.-g.
- Yves Cloutier, a.-g.
- Gaétan Groleau, a.-g.
- Yvon Létourneau, a.-g.
- Nathalie Massé, a.-g.
- Benoît Péloquin, a.-g.
- Michel Robitaille, a.-g.

Secrétaire : Émilie Tremblay, technicienne juridique

Depuis l'entrée en vigueur des nouvelles Règles de preuve et de pratique applicables à la conduite des plaintes soumises aux conseils de discipline des ordres professionnels (C-26, R. 8.1) en août 2015, 11 présidents ont été nommés afin de présider les auditions de l'ensemble des ordres professionnels au Québec. Le Bureau des présidents des conseils de discipline assigne un président différent pour chaque plainte disciplinaire.

Les activités

Au cours de la période d'exercice 2016-2017, le conseil a tenu 3 journées complètes et 4 demi-journées d'auditions. M^e Guy Giguère, M^e Pierre Sicotte et M^e Lyne Lavergne ont présidé les auditions. Par ailleurs, le conseil a rendu sa décision dans le cas de 4 dossiers concernant des plaintes déposées durant l'exercice antérieur. Les tableaux qui suivent détaillent la nature des infractions reprochées et les sanctions imposées, s'il y a lieu.

Plaintes reçues par le conseil en 2016-2017

Nature des infractions reprochées	Nombre de plaintes déposées	
	par le syndic	par toute autre personne
Article 3.02.05 du Code de déontologie, ou à défaut d'application de cette disposition, à l'article 59.2 du Code des professions	1	0
Articles 2.01, 3.01.04, 3.02.01, 3.02.03, 3.02.04, 3.02.05, 3.03.01, 3.03.04, 3.05.01, 3.05.02.01, 3.07.04 et 3.08.04 du Code de déontologie	0	1
Articles 3.02.01, 3.02.05, 3.03.01 et 4.01.01 o) du Code de déontologie, ou à défaut d'application de ces dispositions, à l'article 59.2 du Code des professions	1	0

Décisions du conseil

	Nb de dossiers
Autorisant le retrait de la plainte	0
Rejetant la plainte	0
Acquittant l'intimé	0
Déclarant l'intimé coupable	2
Acquittant l'intimé et déclarant l'intimé coupable	0
Déclarant l'intimé coupable et imposant une sanction	2
Imposant une sanction	1
Décision du conseil rendue dans les 90 jours de la prise en délibéré	2

Sanctions imposées par le conseil

Nature de la sanction	Nb de chefs
Amendes	9
Païement des débours	3
Réprimandes	5
Radiation	0

Recommandations au conseil d'administration et décisions du conseil d'administration relatives à ces recommandations

Selon la nature, s'il y a lieu	Nb de dossiers
Recommandations au conseil d'administration	0
Décisions du conseil d'administration relatives aux recommandations	0

Tribunal des professions

Selon la nature, s'il y a lieu	Nb de dossiers
Décisions sur la culpabilité ou sur la sanction portée en appel au Tribunal des professions	0
Appels sur la culpabilité ou sur la sanction dont l'audience est complétée par le Tribunal des professions	0
Décisions rendues par le Tribunal des professions	0



M. Benoît Desroches, a.-g.
Président du conseil
d'arbitrage des comptes

RAPPORT DU CONSEIL D'ARBITRAGE DES COMPTES

Le mandat du conseil

Conformément aux dispositions du Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des membres de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec, le conseil procède à l'arbitrage des honoraires professionnels et frais qui font l'objet d'un différend entre un arpenteur-géomètre et son client.

Les membres

- Benoît Desroches, a.-g., président
- Robert Mathieu, a.-g., vice-président
- Réjean Archambault, a.-g.
- René Beaudoin, a.-g.

- Jean Godon, a.-g.
- Claude Lahaie, a.-g.
- Michel Picard, a.-g.
- Christian Tessier, a.-g.
- Denis Vaillancourt, a.-g.

Secrétaire : Émilie Tremblay, technicienne juridique

Les activités

Au cours de l'exercice 2016-2017, le conseil d'arbitrage a tenu 2 audiences qui lui ont permis de prendre une décision finale sur 3 dossiers.

Traitement des demandes d'arbitrage des comptes					
Dossiers susceptibles d'être traités en arbitrage des comptes transmis par le syndic en 2016-2017					9
Dossiers 2016-2017 fermés, sans poursuite de la procédure d'arbitrage					7
Dossiers 2016-2017 acheminés pour traitement au conseil d'arbitrage					2
Dossiers traités par le conseil d'arbitrage					
	DEMANDES		DÉCISIONS RENDUES		
	Reçues (2016-2017)	Entendues (2016-2017)	Maintenues	Réduites	Annulées
Provenant de l'exercice 2016-2017	2	1	0	0	0
Provenant de l'exercice 2015-2016	0	1	3	0	0

* Trois demandes d'arbitrage de l'exercice 2014-2015 restent à être entendues. Elles relèvent d'une même opération de bornage et doivent être traitées conjointement. Le conseil d'arbitrage et les parties ont convenu de procéder après décision de la Cour supérieure au sujet du bornage puisque les honoraires de l'arpenteur-géomètre feront l'objet d'un débat devant cette cour.



M. François Houle, a.-g.
Président du comité
des réclamations de
l'assurance responsabilité
professionnelle

RAPPORT DU COMITÉ DES RÉCLAMATIONS DE L'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

Le mandat du comité

Le mandat du comité des réclamations a été défini par la résolution no B-01-8028 et a pour objet :

- de constituer un dossier et de rassembler des données relativement à tout sinistre ;
- de faire toute recommandation générale au conseil d'administration sur l'observance du Règlement sur l'assurance de la responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre des arpenteurs-géomètres ;
- d'aviser de tout moyen à prendre pour prévenir et réduire les sinistres pour mieux protéger le public.

Lorsque la majorité des membres du comité a des motifs sérieux de croire qu'un sinistre a été causé par l'inobservance d'une norme de pratique édictée par règlement de l'Ordre, le président du comité est tenu d'en aviser le conseil d'administration.

Les membres

- François Houle, a.-g., président (Montréal)
- Gilles Bellemare, a.-g. (Québec)
- Marcel Cadoret, a.-g. (Côte-Nord)
- Steve Cloutier, a.-g. (OAGQ-Inspecteur-enquêteur)
- Marc Gravel, a.-g. (Québec)
- Hugues Lefrançois, a.-g. (Québec)
- Rock Mathieu, a.-g. (Montérégie)
- Bruno Tremblay, a.-g. (Saguenay)

L'assureur La Capitale

- Chantal Boulay, experte en sinistre
- Sylvie Laurendeau, directrice de comptes
- Hélène Rousseau, directrice en responsabilité, responsabilité professionnelle et risques spéciaux
- Paule St-Pierre, directrice à l'indemnisation

Les activités

Pour la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017, le comité des réclamations a tenu 3 réunions, soit les 10 juin 2016, 3 novembre 2016 ainsi que le 9 février 2017.

Au 31 mars 2017, le bilan statistique pour cette année concernant les programmes d'assurance s'établit de la façon suivante : pour le programme de base, 79 dossiers de réclamation ont été ouverts. De ce nombre, 16 sont maintenant fermés. Pour le programme de rénovation cadastrale, on compte 4 dossiers ouverts durant la même période, dont aucun n'a été fermé.

Les tableaux suivants présentent les nombres et les montants de réclamation et les montants selon le type de mandat, puis selon la région pour le programme de base.

Réclamations selon le type de mandat (programme de base) *

MANDAT	% DES RÉCLAMATIONS	% DES SINISTRES ENCOURUS
Autres	5,1	5,7
Arpentage de construction	0,0	0,0
Bornage	2,6	2,9
Certificat de localisation	53,8	45,6
Description technique	1,3	1,4
Implantation	16,7	23,7
Nivellement	0,0	0,0
Opération cadastrale	6,4	1,5
Piquetage	11,5	7,7
Plan de propriété	2,6	11,6
Plan photogrammétrique	0,0	0,0
Plan topographique	0,0	0,0
TOTAL	100,0 %	100,0 %

* Données statistiques compilées par l'assureur.

Ainsi, le nombre de réclamations relatives au certificat de localisation et aux implantations constitue 55 des 78 réclamations, soit près de 70 % de celles-ci. Les montants des sinistres encourus pour ces mandats comptent également pour environ 70 % du total des montants. Dans le cas d'un dossier fermé, le sinistre encouru constitue la somme des indemnités payées et des frais de règlement, soustraite du recouvrement de franchise. Dans le cas d'un dossier en cours (ouvert), le sinistre encouru constitue la somme totale des frais de règlement et des réserves prévues au dossier.

Comme l'illustre le tableau, le certificat de localisation enregistre une proportion importante des montants encourus pour cette année, soit 53,8 %, avec une proportion de 45,6 % des réclamations. Tout comme l'année dernière, pour ce type de mandat, le comité remarque un nombre important de réclamations en lien avec l'omission ou le manque relatif aux dispositions réglementaires municipales, notamment en ce qui a trait aux propriétés riveraines et aux zones à risques et, aussi, à l'égard d'un manque ou d'une omission relativement aux servitudes.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Tableau des membres

Au 31 mars 2017, l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec comptait 1059 membres, dont 918 hommes et 141 femmes. La répartition des permis se déclinait en 1035 arpenteurs-géomètres et 24 géomètres.

Évolution de l'effectif 2016-2017	
Membres au 31 mars 2016	1045
• Permis d'arpenteur-géomètre	1028
• Permis de géomètre	17
Nouveaux membres	32
• Permis d'arpenteur-géomètre	25
• Permis de géomètre	7
Réinscriptions au Tableau (total)	48
Permis révoqués :	
• Radiations (non-paiement cotisation)	(47)
• Radiations (cause disciplinaire)	(1)
Démissions	(15)
Décès	(3)
Membres 31 mars 2017	1059
• Permis d'arpenteur-géomètre	1035
• Permis de géomètre	24

Pour l'année 2016-2017, nous avons eu une suspension temporaire de permis. Outre ses permis d'arpenteur-géomètre et de géomètre, l'Ordre ne délivre aucun autre type de permis, qu'il soit temporaire ou non.

Répartition régionale des membres au 31 mars 2017	
Capitale-Nationale (03)	265
Montréal (06)	143
Laurentides (15)	110
Chaudière-Appalaches (12)	83
Lanaudière (14)	71
Saguenay-Lac-Saint-Jean (02)	55
Estrie (05)	41
Mauricie (04)	39
Outaouais (07)	39
Bas-Saint-Laurent (01)	41
Laval (13)	36
Abitibi-Témiscamingue (08)	26
Centre-du-Québec (17)	26
Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine (11)	23
Côte-Nord (09)	14
Nord-du-Québec (10)	2
Hors Québec (Ottawa)	11
Hors Québec	8

Immatriculation	
	Nombre
Dossiers actifs au 31 mars 2016	160
Dossiers ouverts	61
Dossiers fermés – inscription au Tableau	(32)
Dossiers actifs au 31 mars 2017	189

**Répartition des membres selon les classes établies aux fins de cotisation
pour la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017**

CATÉGORIE DE MEMBRES	NOMBRE DE MEMBRES	COTISATION RÉGULIÈRE	COTISATION SUPPLÉMENTAIRE POUR FORMATION CONTINUE
Arpenteur-géomètre propriétaire, actionnaire au sens du Règlement sur l'exercice de la profession d'arpenteur-géomètre en société ou associé d'une firme d'arpentage ou de géomatique	369	2 704,00 \$	300,00 \$
Géomètre propriétaire, actionnaire au sens du Règlement sur l'exercice de la profession d'arpenteur-géomètre en société ou associé d'une firme d'arpentage ou de géomatique	4	1 352,00 \$	300,00 \$
Arpenteur-géomètre salarié	459	1 352,00 \$	300,00 \$
Géomètre salarié	17	676,00 \$	300,00 \$
Enseignant ou professeur	7	451,00 \$	300,00 \$
Hors Québec (statut particulier)	8	451,00 \$	300,00 \$
Membre retraité disposant de revenus d'emploi	33	226,00 \$	--
Membre retraité ne disposant pas de revenus d'emploi	109	50,00 \$	--
Membre honoraire	53	0,00 \$	--

La cotisation régulière et la cotisation supplémentaire pour formation continue sont payables en deux versements, soit le 1^{er} avril 2016 et le 1^{er} août 2016.

Frais exigibles d'un candidat à l'exercice de la profession

	MONTANT
Reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré hors du Québec	500,00 \$
Reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec	500,00 \$
Reconnaissance de l'équivalence des autres conditions et modalités satisfaites hors du Québec	500,00 \$
Délivrance d'un permis	75,00 \$
Délivrance d'un permis restrictif de géomètre	75,00 \$
Délivrance d'un permis temporaire	75,00 \$
Délivrance d'un permis restrictif de géomètre temporaire	75,00 \$
Délivrance d'un permis spécial	75,00 \$
Délivrance d'un permis fondée sur la reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme	75,00 \$
Délivrance d'un permis fondée sur la reconnaissance de l'équivalence de la formation	75,00 \$
Délivrance d'un permis fondée sur la détention d'une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec	75,00 \$

Exercice de la profession d'arpenteur-géomètre en société

L'arpenteur-géomètre peut exercer ses activités professionnelles au sein d'une société par actions ou d'une société en nom collectif à responsabilité limitée au sens du chapitre VI.3 du Code des professions (chapitre C-26), seul ou avec un ou des membres d'un ordre professionnel régi par le Code des professions.

Au 31 mars 2017, 323 arpenteurs-géomètres exerçaient la profession au sein d'une société par actions alors que 25 exerçaient la profession au sein d'une société en nom collectif à responsabilité limitée.

Garantie contre la responsabilité professionnelle

À l'exception des membres qui sont à l'emploi exclusif d'une municipalité, d'une société d'État ou d'un gouvernement provincial ou fédéral (186 membres), tous les membres de l'Ordre adhèrent au régime collectif d'assurance de la responsabilité professionnelle, sans distinction pour les classes de membres ou les statuts (873 membres).

La garantie par sinistre et par assuré est de 1 000 000 \$, sans limites pour l'ensemble des sinistres. L'Ordre ne détient pas de fonds d'indemnisation.

Contrôle de l'exercice illégal de la profession et de l'usurpation de titre

Le tableau ci-après détaille les activités de l'exercice 2016-2017.

Dossiers d'enquête	NOMBRE	
Dossiers antérieurs actifs au 1 ^{er} avril 2016	5	
Dossiers d'enquête ouverts 2016-2017	8	
Dossiers actifs au 31 mars 2017	9	
Enquêtes complétées		
- portant sur l'exercice illégal	3	
- portant sur l'usurpation de titre	0	
- portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre	1	
Poursuites pénales intentées		
- portant sur l'exercice illégal	0	
- portant sur l'usurpation de titre	0	
- portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre	0	
Jugements rendus	NOMBRE	
	Acquittant l'intimé	Déclarant l'intimé coupable
- portant sur l'exercice illégal	0	0
- portant sur l'usurpation de titre	0	0
- portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre	0	0
Montant total des amendes imposées	-\$	-\$

Formation continue

Lors de l'exercice 2016-2017, l'Ordre a organisé, pour ses membres, 7 formations facultatives. Conformément au Règlement sur la formation continue obligatoire des membres de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec, les membres sont tenus d'accumuler 36 heures de formation continue par période de référence de 3 ans. La présente période s'étend du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2017. De plus, le conseil d'administration peut déterminer, s'il y a lieu, une obligation de participation de tous les membres ou de certains d'entre eux à une formation spécifique. L'exercice 2016-2017 ne comportait aucune obligation de ce type.

Formations offertes par l'Ordre en 2016-2017			
FORMATION	DATE	NOMBRE D'HEURES	NB DE MEMBRES PARTICIPANTS
Le nouveau Code de procédure civile En ligne	18-04-16	1	nd
La gestion des greffes numériques Midi-Webinaire	16-06-16	1	nd
L'évolution du morcellement territorial et de l'administration foncière au Québec Sainte-Anne de Beaupré (Congrès OAGQ)	23-09-16	3	421
En ligne	14-11-16	3	nd
Vitrines technologiques (logiciels spécialisés) Sainte-Anne de Beaupré (Congrès OAGQ)	23-09-16	3	46
			Total : 467
Art. 55 Loi a.-g. / Art. 5,6,12,13 / Règlementation - piquetage, implantation, copropriété / Secret professionnel - devoir de confidentialité, devoir de discrétion Midi-Webinaire	13-10-16	1	321
En ligne	06-12-16	1	nd
			Total : 321
Aménagement du territoire : zones à contraintes et à risques			
Laval	24-11-16	6	89
Longueuil	25-11-16	6	65
Drummondville	02-12-16	6	74
Québec	12-12-16	6	77
Québec	13-12-16	6	87
Webinaire	13-12-16	6	190
En ligne	24-01-17	6	nd
			Total : 582
L'inspection professionnelle : un outil de prévention au service de l'arpenteur-géomètre			
Gatineau	14-03-17	6	30
Laval	15-03-17	6	56
Longueuil	17-03-17	6	68
Québec	21-03-17	6	63
Webinaire	21-03-17	6	198
Rimouski	23-03-17	6	22
Québec	29-03-17	6	81
En ligne	03-05-17	6	nd
			Total : 518
Au total, 21 heures de formation ont été offertes en 2016-2017			
Sanctions liées à la formation continue (exercice 2016-2017)			
Un membre a été radié du Tableau de l'Ordre en raison de son défaut d'obtenir les points requis de formation continue obligatoires pour les périodes de référence 2010-2012 et 2012-2014, et ce, comme prévu à l'article 17 du Règlement sur la formation continue obligatoire des membres de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec.			





ÉTATS FINANCIERS
AU 31 MARS 2017
Accompagnés du rapport des vérificateurs

**ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES
DU QUÉBEC**

RAPPORT FINANCIER

31 MARS 2017

	Pages
RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION GÉNÉRALE	1
RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	2 et 3
ÉTATS FINANCIERS	
Résultats	4
Évolution des soldes de fonds	5
Flux de trésorerie	6
Bilan	7 et 8
Notes complémentaires	9 à 15
ANNEXES	
A - Détails des produits	16
B - Détails des frais administratifs	17
C - Charges des comités	18



RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION GÉNÉRALE
À l'égard du rapport financier

La responsabilité des états financiers et des autres renseignements contenus dans ce rapport annuel incombe à la direction de l'Ordre. Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de CPA Canada. Au besoin, la direction a porté des jugements et fait des estimations relativement aux conséquences de certains faits et opérations. Les renseignements financiers et statistiques contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information contenue dans les états financiers.

La direction de l'Ordre est responsable de la conception, de l'implantation et du maintien d'un système de contrôle interne approprié pour assurer la prévention et la détection des fraudes, la fiabilité des données financières et la protection des biens de l'Ordre, ainsi que de l'établissement des états financiers et de la fidélité de l'image donnée par ces derniers.

Les états financiers ont été audités par les auditeurs de l'Ordre, dont les services ont été retenus par le Conseil d'administration et dont la nomination a été ratifiée par l'Assemblée générale.

La présidente du Conseil,



Sophie Morin

Directeur général et secrétaire,



Luc St-Pierre

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de L'ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de L'ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC, qui comprennent le bilan au 31 mars 2017 et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de L'ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC au 31 mars 2017, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

André Carrière, Président et Comptable
Comptables professionnels agréés
Société en nom collectif¹

Québec, Québec
Le 14 juin 2017

¹ Par Denis Villeneuve, CPA auditeur, CA

ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC
RÉSULTATS
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2017

	BILAN CONSOLIDÉ DES CHARGES ET DES PRODUITS									
	Fonds d'administration générale				Fonds du régime d'assurance				2017	2016
	Fonds d'exploitation	Fonds de formation continue	Fonds du préavis de droit	Total	Fonds d'exploitation	Fonds de stabilisation des primes	Fonds de prévention	Fonds de formation et recherche	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
PRODUITS *	1 822 983	264 013	5 100	2 092 096	1 797 893	9 163	10 288	10 000	1 827 344	3 792 733
CHARGES										
Frais administratifs *	695 794	143 681	100 385	939 860	1 978 500				1 978 500	2 799 223
Comités *	1 098 125			1 098 125					1 098 125	1 040 498
Contribution au conseil interprofessionnel	10 314			10 314					10 314	9 923
	1 804 233	143 681	100 385	2 048 299	1 978 500				1 978 500	3 849 644
	18 750	120 332	(95 285)	43 797	(180 607)	9 163	10 288	10 000	(151 156)	(56 911)
AUTRES ACTIVITÉS										
Produits										
Publications	7 007			7 007					7 007	6 522
Congrès annuel	138 832			138 832					138 832	152 720
	145 839			145 839					145 839	159 242
Charges										
Publications	5 744			5 744					5 744	6 075
Congrès annuel	143 648			143 648					143 648	152 194
	149 392			149 392					149 392	158 269
	(3 553)			(3 553)					(3 553)	973
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	15 197	120 332	(95 285)	40 244	(180 607)	9 163	10 288	10 000	(110 912)	(55 938)

* Postes dont la composition figure en annexe



ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC
ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2017

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2017													2017	2016
													Total	Total
Fonds d'administration générale													Fonds du régime d'assurance	

ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC
FLUX DE TRÉSORERIE
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2017

	2017 \$	2016 \$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Insuffisance des produits sur les charges		(55 938)
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	10 664	10 523
Amortissement des actifs incorporels	4 335	6 193
Gain sur la cession de placements	(4 639)	
Variation de la juste valeur de placements	(19 078)	
Perte sur la cession d'immobilisations corporelles		550
Intérêts et dividendes réinvestis	(54 656)	(20 386)
	(174 286)	(59 058)
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés aux activités de fonctionnement (note 5)	589 457	193 630
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	415 171	134 572
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(18 111)	(2 180)
Acquisition d'actif incorporel	(249)	
Acquisition d'un certificat de placement garanti	(100 000)	(700 000)
Encaissement d'un certificat de placement garanti	800 000	
Acquisition d'un placement – Fonds d'administration générale	(1 044 581)	
Produit de la cession d'un placement – Fonds d'administration générale	55 766	
Encaissement d'un placement – Fonds du régime d'assurance	120 000	112 278
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(187 175)	(589 902)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	227 996	(455 330)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	651 486	1 106 816
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	879 482	651 486

La trésorerie et équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.



ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC

BILAN
AU 31 MARS 2017

	Fonds d'administration générale \$	Fonds du régime d'assurance \$	2017 Total \$	2016 Total \$
ACTIF				
À COURT TERME				
Encaisse	826 871	52 611	879 482	651 486
Certificat de placement garanti				700 000
Comptes clients et autres créances (note 6)	63 742	28 602	92 344	80 925
Somme à recevoir du Fonds Joncas, sans intérêts	710			7 953
Somme à recevoir du Fonds du régime d'assurance, sans intérêts	8 292		8 292	7 522
Stocks	33 435		33 435	38 834
Frais payés d'avance (note 7)				
TOTAL DE L'ACTIF À COURT TERME	933 050	81 213	1 013 553	1 486 720
PLACEMENTS (note 8)	1 047 737	951 949	1 999 686	1 052 498
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 9)	38 938	464	39 402	31 955
ACTIFS INCORPORELS (note 10)	10 013	351	10 364	14 450
TOTAL DE L'ACTIF	2 029 738	1 033 977	3 063 005	2 585 623

Pour le comité exécutif

_____, administratrice

_____, administrateur

	Fonds d'administration générale \$	Fonds du régime d'assurance \$	2017 Total \$	2016 Total \$
PASSIF				
À COURT TERME				
Créditeurs (note 11)	343 331	13 216	356 547	243 716
Somme à payer au Fonds d'administration générale, sans intérêts		710		
Produits reportés (note 12)	759 994	17 783	777 777	302 314
TOTAL DU PASSIF	1 103 325	31 709	1 134 324	546 030
SOLDES DE FONDS				
FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE				
Investi en immobilisations	48 951		48 951	45 242
Affecté à la formation continue	97 302		97 302	(23 330)
Affecté au précis de droit				168 094
Affecté à la promotion de la profession	96 495		96 495	23 686
Non affecté	683 665		683 665	672 477
	926 413		926 413	886 169
FONDS DU RÉGIME D'ASSURANCE				
Investi en immobilisations		815	815	1 163
Fonds de stabilisation des primes		500 000	500 000	500 000
Fonds de prévention		451 949	451 949	470 704
Fonds de formation et recherche		8 206	8 206	
Non affecté		41 298	41 298	181 557
		1 002 268	1 002 268	1 153 424
TOTAL DES SOLDES DE FONDS	926 413	1 002 268	1 928 681	2 039 593
TOTAL DU PASSIF ET DES SOLDES DE FONDS	2 029 738	1 033 977	3 063 005	2 585 623
ENGAGEMENTS CONTRACTUELS (note 14)				

1. STATUT ET OBJECTIFS DE L'ORGANISME

L'Ordre des Arpenteurs-Géomètres du Québec est un organisme constitué en vertu de la *Loi sur les Arpenteurs-Géomètres* et est régi par le Code des professions du Québec. Il a pour principale fonction d'assurer la protection du public et de l'exercice de la profession par ses membres. À ce titre, il est responsable de l'émission des permis d'exercice aux candidats et candidates remplissant les conditions nécessaires, de la garde du Tableau des membres, de la surveillance de l'exercice de la profession et du dépistage de la pratique illégale. L'Ordre est un organisme à but non lucratif au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'Ordre applique les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Comptabilité par fonds affectés

Fonds d'administration générale

Fonds d'exploitation

Le fonds d'exploitation est utilisé pour toutes les activités courantes de l'Ordre. Les produits et les charges afférents à la prestation de services et à l'administration sont présentés dans le fonds d'exploitation.

Fonds de formation continue

Les produits et les charges afférents aux cours de formation continue sont présentés dans le fonds de formation continue.

Fonds du précis de droit

En 2008, l'assemblée annuelle des membres a voté une cotisation supplémentaire afin de financer le projet de réalisation d'une version actualisée du « Précis de droit de l'arpentage au Québec ». Les produits et les charges sont présentés dans le fonds du précis de droit.

Fonds de promotion de la profession

Le fonds de promotion de la profession est utilisé pour financer des activités en lien avec la promotion de la profession.

Fonds du régime d'assurance

Fonds d'exploitation

Ce fonds, mis sur pied le 1^{er} février 1997, gère un programme de tarification modulée en assurance responsabilité professionnelle. Ce programme gère l'émission des polices, la facturation et la perception des primes basées sur le principe de la prime personnalisée. Les revenus de primes et certaines charges telles que la prime de base et les honoraires des courtiers sont étalés tout au long de la durée de la couverture d'assurance. Le solde du fonds du régime d'assurance est réservé aux membres participants.

Fonds de stabilisation des primes

Ce fonds est généré à même les surplus d'opérations d'assurance, les intérêts et les dépôts de l'Ordre et a pour but de garantir la stabilité des primes futures.

L'Ordre s'est engagé à constituer et à maintenir au fonds de stabilisation des primes une somme de 500 000 \$.

Fonds de prévention

Ce fonds est constitué à même les surplus d'opérations lorsque le fonds de stabilisation des primes a atteint la somme de 500 000 \$. Il est de plus constitué des intérêts payés sur le fonds de stabilisation lorsque celui-ci atteint la somme de 500 000 \$ et des sommes pouvant être versées par l'Ordre en regard des objectifs du programme, et ceci, avec le consentement et l'approbation du gestionnaire du fonds.

Fonds de formation et recherche

Ce fonds est généré à même le versement annuel du soutien en formation et recherche offert par le gestionnaire du fonds du régime d'assurance. Les charges afférentes sont présentées dans ce fonds.

Fonds d'administration générale investi en immobilisations et fonds du régime d'assurance investi en immobilisations

L'Ordre a décidé de grever d'une affectation interne le montant des fonds investis en immobilisations.

Comptabilisation des produits

L'Ordre utilise la méthode de la comptabilité par fonds affectés. Selon cette méthode, les produits grevés d'affectations sont constatés lors de leur réception dans le fonds correspondant à l'objet pour lequel ils sont versés. Les produits qui ne sont grevés d'aucune affectation sont constatés dans le fonds d'exploitation.

Les cotisations et primes d'assurances sont constatées à titre de produits au prorata dans l'exercice auquel elles se rapportent.

Les opérations de placements sont comptabilisées à la date de l'opération. Les gains ou les pertes sur la cession de placements sont déterminés selon la méthode du coût moyen pondéré. Les produits d'intérêts sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ils sont gagnés. Les dividendes sont comptabilisés lorsqu'ils sont déclarés par les sociétés émettrices des actions.

Ventilation des charges

L'Ordre ventile une partie de ses charges de fonctionnement général selon des clés de répartition qu'il a jugé adaptées à chaque type de charge et qu'il utilise avec constance année après année. Les charges de fonctionnement prévues au budget sont ventilées selon les clés de répartition suivantes :

Salaires et charges sociales : selon le temps consacré à une fonction;

Frais généraux : selon la consommation estimée attribuable à la fonction.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Ordre consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2017

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers

L'Ordre évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale. Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les résultats de la période où elles se produisent.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse et des comptes clients et autres créances. Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs. Les éléments d'actifs financiers de l'Ordre évalués à la juste valeur se composent des placements.

Coûts de transactions

L'Ordre comptabilise ses coûts de transactions aux résultats de l'exercice où ils sont engagés. Cependant, la valeur comptable des instruments financiers qui ne seront pas évalués ultérieurement à la juste valeur tient compte des coûts de transactions directement attribuables à la création, à l'émission ou à la prise en charge.

Apports reçus sous forme de services

Le fonctionnement de l'Ordre dépend, en partie, des services de nombreux membres bénévoles. Du fait que l'Ordre ne se procure normalement pas ces services contre paiement et qu'il est difficile de faire une estimation de leur juste valeur, ces apports ne sont pas constatés dans les états financiers.

Stocks

Les stocks sont évalués à la moindre valeur (coût - valeur de réalisation nette). Le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode d'amortissement du solde dégressif aux taux annuels indiqués ci-dessous.

Mobilier de bureau - 20 %

Matériel informatique - 30 %

Matériel promotionnel - 20 %

Actifs incorporels

Les logiciels sont amortis en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode d'amortissement du solde dégressif au taux annuel de 30 %.

3. VIREMENTS INTERFONDS

Les revenus d'intérêts réalisés sur le fonds de stabilisation des primes sont transférés au fonds de prévention lorsque le fonds de stabilisation des primes a atteint une somme de 500 000 \$, tel que prévu à la convention de gestion du programme de responsabilité professionnelle entre l'Ordre et La Capitale Assurances Générales Inc.

Au cours de la période, le Conseil d'administration de l'Ordre a résolu de transférer une somme de 120 000 \$ du fonds de prévention vers le fonds du régime d'assurance non affecté afin de réduire la contribution totale des membres assurés au régime collectif d'assurance de la responsabilité professionnelle.

Un montant de 80 000 \$ a été transféré du fonds du régime d'assurance non affecté vers le nouveau fonds de formation et recherche correspondant aux sommes reçues depuis 2008-2009 à titre de soutien pour la formation et la recherche du gestionnaire du fonds d'assurance. Les dépenses au montant de 81 794 \$ en lien avec la formation et la recherche réalisées depuis 2008-2009 ont été transférées du fonds de prévention vers le fonds de formation et recherche.

Le Conseil d'administration de l'Ordre a résolu de transférer le solde du fonds affecté au précis de droit au montant de 72 809 \$ au fonds affecté à la promotion de la profession.

ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2017

4. VENTILATION DES CHARGES

Charges de fonctionnement

Un montant de charge de salaires et services externes et de frais généraux de 788 262 \$ (728 350 \$ en 2016) a été ventilé. Les charges ventilées sont les suivantes :

	2017 \$	2016 \$
Loyer	71 887	70 327
Papeterie, impression et autres dépenses de bureau	45 564	45 099
Salaires et charges sociales	661 215	603 650
Télécommunications	9 596	9 274
	788 262	728 350

La répartition en 2017 est la suivante :

	Formation continue \$	Discipline \$	Inspection professionnelle \$	Exercice illégal \$	Syndic \$	Revenues \$	Assurances \$
Loyer	6 433	7 161	11 916	2 909	37 650	2 797	3 021
Papeterie, impression et autres dépenses de bureau	4 078	4 539	7 552	1 844	23 863	1 773	1 915
Salaires et charges sociales	72 595	64 930	102 645	27 400	347 030	18 515	28 100
Télécommunications	859	956	1 591	388	5 026	373	403
	83 965	77 586	123 704	32 541	413 569	23 458	33 439

5. VARIATION NETTE D'ÉLÉMENTS HORS TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

	2017 \$	2016 \$
Comptes clients et autres créances	(11 419)	(13 892)
Somme à recevoir du Fonds Joncas	7 953	7 268
Stocks	(770)	1 751
Frais payés d'avance	5 399	(11 071)
Créditeurs	112 831	56 432
Produits reportés	475 463	153 142
	589 457	193 630

ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC
 NOTES COMPLÉMENTAIRES
 31 MARS 2017

6. COMPTES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES

Fonds d'administration générale

Membres

Provision pour dépréciation

2017 \$	2016 \$
37 688	92 735 (25 802)
37 688 26 054	66 933
63 742	66 933

Somme à recevoir de l'Association des arpenteurs des terres du Canada

Fonds du régime d'assurance

Subventions à recevoir

Ajustement des primes d'assurances 2016-2017 à recevoir

10 000 18 602	10 000 3 992
28 602	13 992
92 344	80 925

7. FRAIS PAYÉS D'AVANCE

Fonds d'administration générale

Assurances

Congrès

Autres

2017 \$	2016 \$
5 706 8 480 19 249	5 544 24 104 9 186
33 435	38 834

ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2017

8. PLACEMENTS

	2017 \$	2016 \$
Fonds d'administration générale		
Liquidités et titres à revenu fixe, à la juste valeur (coût de 813 694 \$)	805 865	
Actions, à la juste valeur (coût de 214 965 \$)	241 872	
	1 047 737	
Fonds du régime d'assurance		
Fonds - La Capitale, taux des obligations du Canada augmenté de 1 % jusqu'au 31 mars 2018	951 949	1 052 498
	1 999 686	1 052 498

9. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	2017 \$
Fonds d'administration générale			
Bibliothèque	2 887	2 887	
Mobilier de bureau	177 022	164 768	12 254
Matériel informatique	55 640	29 561	26 079
Matériel promotionnel	14 074	13 469	605
	249 623	210 685	38 938
			31 293
Fonds du régime d'assurance			
Matériel informatique	1 778	1 314	464
			662
	251 401	211 999	39 402
			31 955

ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2017

10. ACTIFS INCORPORELS

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	
			2017	2016
	\$	\$	\$	\$
Fonds d'administration générale				
Logiciels	42 337	32 324	10 013	13 949
Fonds du régime d'assurance				
Logiciels	3 500	3 149	351	501
	45 837	35 473	10 364	14 450

11. CRÉDITEURS

Fonds d'administration générale				
Fournisseurs et frais courus	195 266		210 153	
Sommes à remettre à l'État	148 065		4 490	
	343 331		214 643	
Fonds du régime d'assurance				
Fournisseurs et frais courus	13 216		29 073	
	356 547		243 716	



12. PRODUITS REPORTÉS

Les produits reportés proviennent de l'encaissement des cotisations et primes d'assurances afférentes à l'exercice subséquent.

13. AVANTAGES SOCIAUX

L'Ordre a versé à treize de ses employés une contribution à un REER individuel. Cette contribution est conditionnelle à une contribution équivalente de leur part représentant 6 % ou 3 % du salaire de l'employé. Le montant total versé en 2017 est de 29 984 \$ (26 409 \$ en 2016).

14. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

Conformément à un contrat de location-exploitation expirant en avril 2022, l'Ordre loue un local dont le loyer annuel s'élève à 96 108 \$, incluant une quote-part de certaines charges d'opérations (frais communs) encourues par le bailleur. Le loyer total à payer jusqu'à l'expiration du contrat s'élève à 494 658 \$.

Conformément à des contrats de location-exploitation expirant en mai et décembre 2018, l'Ordre loue de l'équipement dont les loyers annuels s'élèvent respectivement à 4 410 \$ et 3 226 \$. Les loyers totaux à payer jusqu'à l'expiration des contrats s'élèvent à 11 158 \$.

Les loyers minimums futurs totalisent 505 816 \$ et comprennent les versements suivants pour les cinq prochains exercices :

103 744 \$	en	2018
107 589	en	2019
95 508	en	2020
95 508	en	2021
95 508	en	2022

L'Ordre a signé avec une société d'assurances une convention de gestion de son programme de responsabilité pour une période de cinq ans du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2018.

15. INSTRUMENTS FINANCIERS

Politique de gestion des risques

L'Ordre, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques sans pour autant être exposé à des concentrations de risques. L'analyse suivante indique l'exposition et les concentrations de l'Ordre aux risques à la date du bilan.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'Ordre est exposé à ce risque principalement en regard à ses créditeurs. La direction estime qu'elle disposera des liquidités nécessaires pour honorer ses engagements financiers.

Risque de crédit

L'Ordre consent du crédit à ses membres dans le cours normal de ses activités. Il effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses membres et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction.

Il y a concentration du risque de crédit lorsqu'un groupe de débiteurs présente une caractéristique économique commune qui fait que des changements d'ordre économique ou autre influent de la même façon sur leur capacité de remplir leurs obligations. L'Ordre n'encourt aucun risque significatif à l'égard d'un client unique.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt du marché. L'Ordre est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'Ordre à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché.

Risque de prix autre

Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. L'Ordre est exposé au risque de prix autre en raison de ses placements dans des titres cotés en bourse dont la valeur fluctue en fonction de la cote boursière.

16. CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certains chiffres de l'exercice 2016 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2017.



ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC
DÉTAILS DES FRAIS ADMINISTRATIFS
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2017

ANNEXE B

	Fonds d'administration générale			Fonds du régime d'assurance			2017	2016
	Fonds d'exploitation	Fonds de formation continue	Fonds du précis de droit	Total	Fonds d'exploitation	Fonds de stabilisation des primes	Fonds de prévention	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
FRAIS ADMINISTRATIFS								
Activités de prévention								
Amortissement					829			829
Immobilisations corporelles	10 466			10 466				
Actifs incorporels	3 885	300		4 185	198			10 664
Assemblée générale annuelle	4 614			4 614	150			150
Assurances	9 386			9 386				4 614
Bourses d'études, prix et dons	1 000			1 000	1 888 026			1 888 026
Congrès extérieurs et rencontres en région	13 514			13 514				1 000
Contribution au Fonds Joncas	6 000			6 000				13 514
Créances douteuses (recouvrées)	(20 496)			(20 496)	(5 305)			6 000
Développement informatique	15 338	7 362		22 700				(25 801)
Formation du personnel	12 913			12 913				22 700
Frais de repas et déplacements		10 928	50	10 978				12 913
Frais – taxes de vente	(23 355)			(23 355)				10 978
Information au public	27 555			27 555				(23 355)
Intérêts et frais bancaires	26 931			26 931				27 555
Location de salles		7 150		7 150	3 354			30 285
Loyer	37 787	6 433		44 220				30 285
Papeterie, impression et autres dépenses de bureau	42 093	4 208		46 301	14 911			7 150
Perte sur la cession								44 220
d'immobilisations corporelles								61 212
Préparation et prestation de cours								14 911
Projets spéciaux		33 846		33 846				33 846
Sondage – changement de nom	4 750			4 750				4 750
Précis de droit			48 800	48 800				48 800
Diagnostic organisationnel	4 091			4 091				4 091
Plan stratégique								
Honoraire ressources humaines								
Forum des servitudes	1 642			1 642				1 642
Promotion de la profession	6 401			6 401				6 401
Publications et annonces	64			64				64
Rapport annuel	3 090			3 090				3 090
Salaires et charges sociales	414 869	72 595		487 464	28 100			515 564
Services professionnels	73 516		51 535	125 051	48 237			173 288
Stages de perfectionnement	366			366				366
Télécommunications	19 374	859		20 233				20 233
	695 794	143 681	100 385	939 860	1 978 500			1 978 500
								2 918 360
								2 799 223



ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC
CHARGES DES COMITÉS
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2017

ANNEXE C

	2017 \$	2016 \$
Discipline, inspection et syndic		
Comité de révision	5 010	3 845
Discipline	90 480	91 111
Exercice illégal	32 817	27 599
Inspection professionnelle	200 801	173 223
Syndic	510 540	478 554
	839 648	774 332
Autres comités		
Arbitrage des comptes	964	5 274
Conseil d'administration et comité exécutif	131 257	125 552
Comités ad hoc	3 007	2 820
Examineurs	34 835	37 380
Revues	87 192	93 929
Stages	1 222	1 211
	1 098 125	1 040 498





Ordre des
ARPENTEURS-GÉOMÈTRES
du Québec

IBERVILLE QUATRE

2954, boulevard Laurier, bureau 350, Québec (Québec) G1V 4T2

Tél. : 418 656-0730 - Téléc. : 418 656-6352

Site Internet : <http://www.oagq.qc.ca> - Courriel : oagq@oagq.qc.ca